COLLÈGE DE FRANCE 1530

UPMC PARIS

Inserm
Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2009 - 101 GG/RD

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
L'ADMINISTRATEUR DU COLLEGE DE FRANCE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PIERRE ET MARIE CURIE,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
nommant Monsieur André Syrota, directeur général de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1
dans sa séance du 1er au 4 juillet 2008 ;

vu la décision n°2005-017
créant l'unité de recherche U 667 et nommant Monsieur Jean-Michel Deniau directeur ;

D E C I D E N T

Article 1er : L'unité de recherche U 667 intitulée « Dynamique et physiopathologie des réseaux neuronaux » est prolongée de quatre ans à compter du 1er janvier 2009.

Article 2 : Monsieur Jean-Michel DENIAU est reconduit dans ses fonctions de directeur de l'unité de recherche U 667 à compter du 1er janvier 2009 pour une période s'achevant au plus tard le 31 décembre 2012.

Fait à Paris, le 5 janvier 2009

L'Administrateur du Collège de France

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie

Le Président de l'Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)

Jean-Charles POMEROL

Le Directeur général de l'Inserm